

APPEL À CANDIDATURES - RÉSIDENTIE D'ARTISTE EN MILIEU SCOLAIRE



Trajectoires : l'offre pédagogique à destination des scolaires pilotée par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Depuis sa création en 2016, l'offre pédagogique *Trajectoires* s'adresse à l'ensemble des élèves de la maternelle au lycée issus des établissements scolaires de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) qu'ils soient publics ou privés. Elle rassemble des propositions de sensibilisation sur des temps courts (les offres dites « temps forts » ou « éveil ») ainsi que des parcours de diverses natures sur des temps plus longs. Pour faire vivre cette offre, proposer une variété de projets et des parcours interdisciplinaires, les services et établissements de la Direction Culture ainsi que quatre autres directions de la CAPBP (Direction Développement Durable et déchets, Direction Qualité cadre de vie et nature en ville, Direction Mobilités et Espaces publics, Direction Urbanisme, aménagement et constructions durables) y participent activement. Aussi, afin d'élargir et d'enrichir les propositions, la CAPBP fait également appel à des partenaires tels que les acteurs culturels locaux, les associations locales et artistes ou encore les partenaires institutionnels tels les Archives Départementales.

L'Éducation artistique et culturelle : une démarche pilotée par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Aux côtés de la DRAC, du Département et de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN64) la Direction Culture s'engage autour du label « 100% EAC » obtenu en octobre 2022 à développer des actions visant les trois objectifs suivants :

- 1) Généraliser la mise en place de parcours d'Éducation artistique et Culturelle et l'intervention d'artistes.
- 2) Favoriser le travail partenarial entre les différents acteurs du territoire (scène conventionnée, SMAC, associations, artistes...) afin de proposer des parcours coconstruits.
- 3) S'attacher à ce que chaque élève du territoire de la maternelle au lycée puisse bénéficier au cours de sa scolarité d'un projet d'EAC tout en portant une attention particulière aux élèves des quartiers prioritaires, du réseau d'Éducation Prioritaire, des quartiers de veille et des zones rurales du territoire.

La Résidence d'artiste en milieu scolaire

Définie dans la circulaire du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale, la résidence d'artiste en établissement scolaire met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, et la construction d'un jugement esthétique. Dans sa dimension éducative et pédagogique, la résidence est le point de convergence entre un projet de création d'un artiste ou d'une équipe artistique, le volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement ainsi que le projet de développement culturel d'une collectivité territoriale. Elle vise ainsi à insuffler une dynamique qui prenne en compte les caractéristiques propres de chaque territoire, en termes d'enjeux pédagogiques, artistiques et culturels.

C'est dans ce cadre et en lien avec le travail mené aux côtés de la DRAC que pour la deuxième année, la Direction Culture porte un projet de résidence d'artiste en milieu scolaire. Projet commun, partagé et coconstruit, la résidence artistique sera l'occasion pour l'équipe éducative de l'établissement scolaire et la Direction Culture de la CAPBP de travailler en synergie.

L'appel à candidatures s'adresse aux artistes du département des Pyrénées Atlantiques.

L'école de Mazères-Lezons

L'école de Mazères-Lezons est l'unique école de cette commune de l'agglomération de Pau qui compte 5 classes pour un total de 115 élèves réparties comme suit :

- Les classes maternelles : 2 classes (PS, MS/GS)
- Les classes élémentaires : 3 classes (CP/CE1, CE2, CM1/CM2)
- L'école accueille également 9 élèves de l'IME de Mazères-Lezons

L'implication des élèves dans le projet

L'ensemble des cinq classes doivent participer activement à la résidence. Elles doivent contribuer à la conception du projet, aux différentes phases de création des éléments qui composeront l'œuvre ainsi qu'à sa réalisation. Une réflexion devra être apportée au rôle de chacune d'entre elles, à l'adaptation du contenu en fonction du niveau des élèves et aux apports pédagogiques souhaités.

Un équilibre devra être trouvé entre les phases d'observation, de création, de pratique artistique et de médiation.

Des temps pourront également être imaginés afin de mettre à contribution les familles des élèves particulièrement impliquées dans la vie de cette école.

Les premiers éléments du projet

À partir d'un travail préalable amorcé dans l'école avec le Collectif Liken sur la végétalisation de différents espaces et la réalisation de fresques citoyennes, l'équipe enseignante souhaite aller plus loin dans la démarche.

La mise en place de cette résidence doit permettre, d'égayer les espaces extérieurs, d'induire une meilleure appropriation des lieux par les élèves, de transformer les contraintes du lieu en atouts et de créer une continuité visuelle entre les cours de récréations de la maternelle et de l'élémentaire qui sont dans deux bâtiments différents (voir photos de l'école annexe p.5).

Des espaces dédiés à différentes utilisations (jeux, temps calmes, apprentissages -chiffres, lettres...-) devront être matérialisés. Les créations devront apparaître par touche dans les deux cours des deux bâtiments.

L'artiste doit parvenir à imprégner les lieux avec son univers malgré le souhait de l'équipe enseignante de travailler sur des éléments « simples ».

- 1) L'univers artistique :
 - Éléments graphiques à privilégier
 - Explorations autour du thème de la nature
 - Couleurs très vives
- 2) La technique
 - Peinture, pochoirs, mosaïque, graff...
 - Utilisation de matériaux qui durent dans le temps
- 3) Les espaces à investir
 - Deux cours d'écoles dans deux bâtiments : une pour la maternelle, une pour l'élémentaire
 - Différents espaces par touche
 - Action sur le sol (goudron) et sur les murs (crépis)

Le déroulement du projet

1) Les étapes du projet

- Étape 1) Rencontre entre l'équipe enseignante et l'artiste retenu
- Étape 2) Préparation logistique de l'accueil de l'artiste avec l'établissement scolaire
- Étape 3) Préparation des élèves à la venue de l'artiste par les enseignantes
- Étape 4) Réalisation de la résidence d'artiste
- Étape 5) Vernissage
- Étape 6) Bilan

2) L'organisation du temps de travail

- Réunions préparatoires en amont avec l'équipe enseignante et Direction Culture : 3h
- Rencontre en amont avec les classes : 1 à 2h
- Résidence : 40h

Le calendrier du projet



Les moyens proposés

1) Accompagnement

En amont de la résidence et pendant, la chargée d'Éducation artistique et culturelle de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, accompagne l'artiste dans la conception et la mise en œuvre de son projet ainsi que dans la relation avec l'équipe enseignante et les élèves.

2) Financement

Afin de développer ce projet, la Direction Culture allouera une enveloppe budgétaire globale de **4500 €** qui devra couvrir tous les frais de la résidence : temps d'intervention, matériaux et consommables (déplacements/hébergements/repas le cas échéant).

Les candidats éligibles

- Artiste seul ou collectif
- Artistes émergents
- Artistes des Pyrénées-Atlantiques
- Artistes ayant déjà eu une expérience dans des projets d'éducation artistique et culturelle
- Artistes dont la pratique relève du street-art, des arts plastiques...

Le dossier de candidature – Pièces justificatives à fournir

- 1) Données administratives :
 - adresse postale et mail
 - numéro de téléphone
 - numéro siret
 - numéro d'identification à la maison des artistes-sécurité sociale, agessa ou autre
 - fiche Insee de l'association ou extrait kbis pour les sociétés
 - relevé d'identité bancaire
- 2) Note d'intention comprenant les éléments ci-dessous :
 - Méthode d'intervention et approche (implication des élèves dans la création du projet, implication des élèves dans la pratique artistique, travail avec les classes satellites ...)
 - Argument artistique développé, intention générale (le candidat pourra illustrer son propos)
 - En quoi la résidence en milieu scolaire vient nourrir et/ ou interroger le projet de l'artiste ?
- 3) BOOK
 - Transmission de photos de créations récentes, site internet, réseaux sociaux

Dépôt des candidatures

- **Date limite : 12 février 2024 à minuit**
- Mode d'envoi : uniquement par mail et dossiers en format PDF
- À l'attention de :
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Culture
Labarthe Charlotte – c.labarthe@ville-pau.fr
- Renseignements :
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Culture
Labarthe Charlotte – c.labarthe@ville-pau.fr

ANNEXE – PHOTOS DE L'ÉCOLE



Maternelle



Élémentaire

